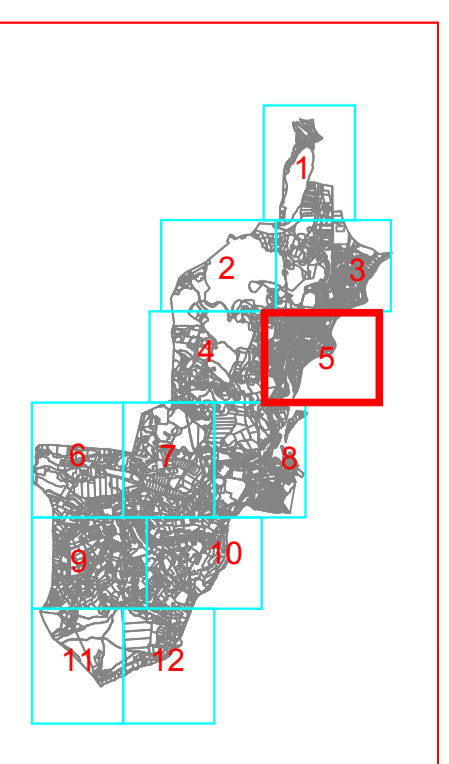


- UA zone correspondant au centre des entités urbaines
- UAa secteur correspondant aux constructions collectives
- ULC zone mode (habitat et activités économiques)
- UL zone de sports et de loisirs
- UJ zone d'activités économiques
- 1AU zone destinée à être ouverte à l'urbanisation avec vocation principale d'habitat à court terme
- 1AUL secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour des constructions collectives à court terme
- 1AUJ zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour les sports et les loisirs
- 1AULI secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour les sports et les loisirs en zone inondable
- 1AULV zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour des activités économiques à court terme
- 1AULY secteur de Nogent-sur-Vernoy destiné à être ouvert à l'urbanisation pour des activités économiques (zone départementale), à court terme
- 2AU zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme (réserves foncières)
- A zone agricole
- Aa secteur agricole destiné aux activités maraîchères et horticoles
- N zone naturelle (paysage, environnement, forêts, castagners)
- Na secteur de carrière (traitement des matériaux uniquement)
- Ni secteur naturel inondable
- NL secteur naturel de sports et de loisirs liés à l'environnement
- NL* éléments particuliers du patrimoine à préserver
- éléments paysagers à préserver
- emplacements réservés
- exploitations agricoles en activité



ZONAGE
 PLANCHE N°5
 11.09.2006
 JPM

1/2500'